



LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT MULTI-ACTEURS LOCAUX À L'INSTALLATION ET À LA TRANSMISSION

État des lieux et exemples de coopérations locales

Tirés des résultats d'une étude conduite par Réseau CIVAM et la Fodear dans le cadre du projet Terreau II (2022-2024).





Édito

Renouveler les générations en agriculture est un défi à relever pour lequel nos réseaux, Civam, Adear et autres partenaires du projet Terreau II ou encore du réseau Inpact œuvrent sur les territoires. Face aux enjeux et pour répondre au mieux aux besoins des porteur·euses de projet et des cédant·es, de plus en plus souvent les associations locales échangent, se rassemblent et agissent ensemble.

L'émergence ou la recherche de structuration de Dispositifs d'Accompagnement Multi-Acteurs et Locaux (DAMAL) pour accompagner l'installation et la transmission s'accélère. Néanmoins, ces dispositifs restent méconnus et complexes à construire. C'est pour mieux les connaître et favoriser leur développement en apportant quelques clés de leur fonctionnement aux acteurs locaux que Réseau Civam et la Fadear ont conduit une étude sur ces dispositifs en 2023.

Dans le cadre d'une démarche d'enquêtes auprès d'acteurs impliqués dans ces DAMAL, émergents ou formalisés, cette étude vise à comprendre les processus d'émergence des DAMAL, leur fonctionnement, leurs besoins, leurs intérêts et leurs limites.

Ce document présente les résultats de ce travail d'enquête.

Sommaire

- 3 Qu'est-ce qu'un Dispositif d'Accompagnement Multi-Acteurs et Local (DAMAL) à l'installation et à la transmission ?
- 4 DAMAL : caractéristiques et points clefs
- 5 Points forts et difficultés rencontrées

Zoom sur différents dispositifs

- 6 **Fiche 1**
Parmi les CIAP, l'exemple de la CIAP49 et de la formation « Paysan Créatif »
- 8 **Fiche 2**
Zoom sur le dispositif EcoPaysans
- 10 **Fiche 3**
InPACT36 : coopérer pour accompagner l'installation
- 12 **Fiche 4**
RARES, Réseau des Accompagnateur·rices et Agriruraux Engagés sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté
- 14 **Fiche 5**
Nid'Agri : une coopération autour du test d'activité



Qu'est-ce qu'un Dispositif d'Accompagnement Multi-Acteurs et Local (DAMAL) à l'installation et à la transmission ?

Dispositif Multi-Acteurs et Local

Il regroupe une grande diversité d'acteurs, en un nombre variable (de 3 jusqu'à plusieurs dizaines, comme dans le cadre du dispositif RARES en Bourgogne) :

- **Des structures de développement agricole, accompagnement, appui technique, pour l'installation et la transmission** : ADEAR, CIVAM, Terre de Liens, Bios, qui peuvent être locales, régionales ou plus rarement nationales...
- **Des centres de formations** (CFPPA)
- Mais aussi parfois :
 - L'économie sociale et solidaire
 - Les institutions (Chambres d'Agriculture)
 - Des collectivités territoriales.

Dispositif d'Accompagnement à l'installation-transmission

L'objectif de ces dispositifs multi-acteurs est avant tout de **mieux accompagner les porteur·euses de projet et les cédant·es en agriculture pour favoriser le renouvellement des agriculteur·ices dans les territoires**. La combinaison des compétences et modalités d'actions des structures et

acteurs qui le composent permettent d'accompagner les personnes dans leur projet aux différentes étapes et sur différentes dimensions : humaines, techniques, juridiques, économiques... selon les dispositifs et les projets.

Les actions portées par ces dispositifs

Chaque dispositif se crée autour d'actions qui lui sont propres, variables selon les acteurs présents sur le territoire, les objectifs prioritaires qu'ils ont défini, et selon les moyens dont ils disposent. Les actions développées s'inscrivent dans une ou plusieurs étapes du parcours à l'installation ou du parcours à la transmission :

- Formation (paysan créatif, chiffrer son projet, stage 21h, idée au projet...)
- Accompagnement (émergence, projet, post-installation)
- Test d'activité : espace test, stage, tutorat
- La compilation d'actions de ces différents types...

On note néanmoins qu'une majorité des dispositifs développe des actions pour l'accompagnement vers l'installation. Ils sont moins nombreux à mettre en place des actions pour l'accompagnement à la transmission, même si cela reste bien souvent un objectif à terme.

Parcours à l'installation, parcours à la transmission : De quoi parle-t-on ?

La notion de parcours illustre le cheminement et les différentes étapes par lesquels porteur·euses de projet et cédant·es passent pour concevoir, mettre en œuvre et aboutir leur projet d'installation ou de transmission.

Les étapes d'un parcours à l'installation

- Émergence de projet
- La définition
- La structuration
- Le suivi post-installation

Les étapes d'un parcours à la transmission

- Émergence de l'idée de transmission
- Premier pas : construire sa réflexion
- Mettre en œuvre son projet
- Transmettre et s'installer



DAMAL

Caractéristiques et points clefs

Objectifs communs

Les retours des membres de ces dispositifs sont formels : il est essentiel de se regrouper autour d'un objectif commun et partagé. Parmi ces objectifs, socles des coopérations rencontrées, on retrouve :

- Répondre aux besoins des porteur-euses de projets,
- Travailler ensemble et mutualiser les forces,
- Améliorer la visibilité des actions auprès des porteur-euses de projet et des financeurs.

Le partage des objectifs communs entre les membres des structures impliquées est une étape essentielle et sensible afin de pouvoir co-construire un dispositif opérationnel, tant d'un point de vue des actions que de son fonctionnement.

Interconnaissance et coordination

Les personnes enquêtées ont été unanimes sur deux ingrédients essentiels du fonctionnement d'un dispositif multi-acteurs : l'interconnaissance entre ses membres et la coordination.

- L'interconnaissance se construit avec du temps dédié à cet objectif en soi. Il s'agit de permettre un bon niveau d'interconnaissance non seulement des structures entre elles, de leur fonctionnement, actions, valeurs... mais aussi des personnes qui les composent et qui y agissent (bénévoles, administrateur-ices, salarié-es).

- La coordination : difficile à quantifier et à financer, la coordination de ce type de dispositif est pourtant essentielle, qu'elle soit concentrée sur une personne/structure ou partagée ; il est donc important de se donner le temps et les moyens d'assurer la coordination entre les acteurs avec la possibilité d'échanges réguliers.

Le niveau de formalisation

Depuis des partenariats informels jusqu'aux associations structurées comme les CIAP (Coopératives d'Installation en Agriculture Paysanne), et qu'ils soient naissants ou non, on observe une importante diversité des niveaux de formalisation de ces coopérations. Il en est de même pour l'engagement des structures et représentant-es dans les dispositifs. Il s'agit d'ailleurs d'un point clef à discuter et valider dans la construction de la coopération. Le choix d'aller vers une structure formalisée, ayant une existence propre, peut apporter de la légitimité, de la clarté et de la visibilité vis-à-vis de

l'extérieur, et notamment pour les potentiels partenaires et financeurs. Alors qu'elle permet de poser ou officialiser des fonctionnements, la formalisation peut néanmoins générer une plus grande complexité et venir superposer une nouvelle structure avec celles déjà existantes et qui la composent. Cela ne facilite pas toujours l'implication des administrateur-ices en ajoutant un échelon et des espaces décisionnaires. Trouver l'équilibre et le « bon » fonctionnement varie selon les dynamiques locales et se construit au cas par cas.

Financements

Selon la nature des actions menées et les acteurs présents dans le dispositif, les DAMAL peuvent bénéficier de différents types de financements, issus de différentes structures à différents échelons : fonds d'Etat, des régions, des départements, des collectivités territoriales, fonds de formation et participations des usagers ou adhérents. Là encore, cela va dépendre des opportunités locales, du type d'actions

déployées par le dispositif et du mode de fonctionnement choisi par les membres du DAMAL.

🎯 Points forts et difficultés rencontrées

	DIFFICULTÉS	ATOUTS
FINANCEMENTS	<p>L'obtention de financement pour développer les actions reste une difficulté pour les structures, même regroupées en DAMAL : le temps à y consacrer est important. C'est particulièrement délicat de trouver des moyens financiers pour accompagner l'émergence de ces dispositifs et la coordination entre les acteurs, d'autant que cela s'ajoute souvent à l'animation de chacune des structures elle-même. Cela contraint donc souvent le temps que chaque structure peut consacrer, et conduit souvent à inscrire leur émergence dans le temps long.</p>	<p>L'organisation en DAMAL apporte de la visibilité et peut simplifier les relations et contractualisation avec des financeurs, permettant le dialogue avec une seule structure (le DAMAL formalisé ou une structure chef de file selon le niveau de formalisation du DAMAL).</p> <p>De ce fait, certains DAMAL se construisent pour répondre aux attentes exprimées par un ou plusieurs financeurs.</p>
RELATIONS PARTENARIALES	<p>Les difficultés de fonctionnement liées aux relations partenariales peuvent relever de différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Manque d'interconnaissance entre les structures et personnes impliquées. ● Objectifs communs mal définis. ● Tensions entre relation partenariale, complémentarité et concurrence entre les structures. ● Défaut de coordination, gouvernance non formalisée ou peu fonctionnelle. ● Manque de clarté sur la répartition des tâches. ● Manque d'implication des administrateur·ices. <p>L'adaptabilité et la souplesse dans le fonctionnement partenarial et vis-à-vis de partenaires extérieurs ou financeurs semble être un point crucial du « bon » fonctionnement et de la pérennité d'un DAMAL.</p>	<p>Le DAMAL en lui-même favorise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'interconnaissance entre les structures sur un territoire. ● La coordination dans l'accompagnement des porteur·euses de projet ou cédant·es. ● La communication aux bénéficiaires des personnes accompagnées. ● L'organisation des actions : en délimitant celles qui s'intègrent dans le plan d'action collectif du DAMAL et celles qui restent des actions indépendantes développées par chaque structure.
COMMUNICATION	<p>Selon le niveau de formalisation, la lisibilité entre les différentes structures et le DAMAL peut être plus ou moins claire.</p>	<p>Le DAMAL permet plus de fluidité dans la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Dans le cas d'une structure unique formalisée, cela simplifie nettement la compréhension et l'accessibilité des porteur·euses de projet ou cédant·es. ● En cas d'un DAMAL non formalisé, cela améliore tout de même la communication, puisque chaque structure aura plus de facilité à parler des autres et à présenter le champ d'actions et de compétences de chacune.

Les perspectives pour les Dispositifs d'Accompagnement Multi-Acteurs et Locaux à l'installation et à la transmission

Les enquêtes menées auprès des différents membres de DAMAL révèlent des besoins et envie de développer certains aspects dans la coopération multi-acteurs et l'accompagnement :

- **Améliorer la communication** vers les porteur·euses de projet et cédant·es,
- Développer l'accompagnement et **le suivi post-installation**,
- Développer l'accompagnement à **la transmission**,
- S'outiller pour l'accompagnement des collectifs à l'installation,
- Créer des réseaux de paysans pour accompagner l'installation,
- Tisser plus de liens avec les autres acteurs des territoires : chambres d'agriculture, collectivités territoriales notamment.

Objectifs

Donner un cadre et du temps aux porteurs de projets pour valider leur scénario d'installation, s'ancrer dans leur territoire, constituer leur réseau d'entraide et, le cas échéant, peaufiner le fonctionnement entre futurs associés.

Le dispositif

Émergence et financement

Les CIAP (Coopératives d'Installation en Agriculture Paysanne) se déploient dans plusieurs régions, et notamment en Pays de la Loire, leur région de naissance. L'objectif était de doter le réseau paysan d'un outil concret d'accompagnement à l'installation qui permette de tester le métier avant de s'installer (lieux-tests permanents ou test d'activité temporaire au démarrage) et de s'immerger dans le métier avant de se tester (Stage paysan créatif, devenu Formation paysan créatif).

La CIAP 49 a été créée en 2014 par Vivre au Pays (ADEAR 49), sur le modèle de la CIAP 44 créée en 2012, avec la volonté forte d'élargir les partenariats aux acteurs de l'ESS (CAE Coup de pouce 49, Interamap, des collectivités) afin d'innover dans les actions. Vivre au pays a porté le projet et les premiers salaires, avant un recrutement en propre de la CIAP en 2015.

Les actions portées par la CIAP 49 sont les suivantes :

- La Formation paysan créatif : un an de stage chez des paysans-référents et sur son site d'installation avec 12 journées de formation en salle dispensées par la CIAP et ses partenaires.

- Le portage temporaire d'activité (ou test d'activité) : 1 à 3 ans de test grandeur nature en contrat CAPE avec option de pré-financement des premiers investissements.
- L'espace-test permanent en maraîchage au Lycée agricole du Fresne à Ste Gemmes sur Loire : 1 an en parallèle de la Formation paysan créatif pour se tester en posture de gestion d'un atelier de maraîchage à plusieurs (3 places simultanées sur le site). Accompagnement technique et à la gestion d'entreprise.

Ces trois dispositifs sont portés administrativement et financièrement par la SCIC CIAP Pays de la Loire. La CIAP 49 assure l'animation et l'accompagnement des porteurs de projet à l'échelon départemental.

Acteurs et rôles

Selon les départements, les partenariats noués au sein des CIAP varient. Ci-dessous, la schéma du fonctionnement en Maine et Loire pour la Formation paysan créatif.



La coordination multi-acteurs

Les salariées de la CIAP (2 aujourd'hui) sont en charge de l'animation du dispositif, de l'animation des journées de formation et de l'accompagnement des porteurs de projet.

Au cours de la formation, certains partenaires (Afocg 49-85, Terre de Liens, Solidarité Paysans) interviennent en salle. Selon les projets et les problématiques, les porteurs de projet seront orientés vers d'autres partenaires (Terre de Liens ou Passeurs de Terres, Gabbanjou, Accueil Paysan 49, CIVAM AD49, Vivre au Pays).

Par ailleurs, les structures partenaires mandatent un administrateur au CA de la CIAP 49 : cela permet de maintenir une ligne stratégique des actions cohérente avec la vision de créer une structure qui rassemble les acteurs de l'agriculture paysanne et bio.

À l'échelle du département, deux ou trois réunions sont organisées entre salariés chaque année avec les partenaires cités afin de parler de nos actions sur l'installation et la transmission, dont la Formation paysan créatif.

ATOUTS

- Partage des locaux pour la plupart des partenaires de la CIAP : permet une très bonne interconnaissance, facilite les échanges et l'orientation des porteurs de projet.
- Des dispositifs précis et formalisés.
- Des résultats tangibles depuis la création de la CIAP (reconnaissance en CDI).
- Implication des administrateurs.
- Visibilité des CIAP grâce au réseau.

OPPORTUNITÉS

- Formalisation du travail multi-acteurs au-delà des actions sur l'installation avec la création en 2023 de Nourrir 49 (= InPACT du Maine-et-Loire). Objectifs : gain en visibilité et crédibilité pour les financeurs ; gain en lisibilité pour les porteurs de projet.
- Intégration de la Formation paysan créatif dans les critères d'éligibilité à la DJA en région PDL (au choix entre FPC et parcours CREA de Chambre d'agriculture) : meilleure visibilité de notre dispositif.

Les outils de suivi-évaluation

La CIAP est certifiée Qualiopi et la Formation paysan créatif est financée au travers d'un appel d'offre de la Région Pays de la Loire. Une évaluation interne au réseau des CIAP des Pays de la Loire est réalisée au fil de l'eau, notamment par la collecte de statistiques sur le nombre de personnes accompagnées et installées.

Zoom sur les groupes d'appui locaux

Lors de l'année de Formation paysan créatif, les porteurs de projet sont fortement encouragés à créer un « groupe d'appui local » en sollicitant des personnes ressources à même de les aider à cheminer. Là aussi, la cohésion entre les différentes associations permet de faciliter les mises en relation entre porteurs de projet, paysans et autres acteurs. Cette logique de réseau qui est l'ADN de la CIAP est transmise aux porteurs de projet pour qu'ils créent eux-mêmes leur écosystème d'entraide à un échelon très local.

CONTRAINTES

- Difficultés de financement : accès difficile aux financements publics.
- Formation paysan créatif sous-financée et temps d'accompagnement non co-finançable.
- Difficultés à faire vivre le lien entre le CA de la CIAP et les CA des structures membres.
- Multiplication des instances pour les représentants des partenaires (leur propre CA, le CA de la CIAP 49, éventuellement le CA de la SCIC CIAP PDL, les différentes commissions ou groupes de travail...).

MENACES

- Un suivi moins fréquent et moins personnalisé induit par une baisse de financement conduirait à une diminution de la satisfaction des PP et une baisse de la qualité de l'accompagnement.

Chiffres clefs

Bientôt 100 installations dans le département et environ 25 stagiaires en formation par an depuis 2021. Plus de 260 paysans référents. Des installations solides et pérennes avec 30 % de projets collectifs, et 90 % de NIMA.

Contacts

CIAP 49
vapciap49@gmail.com
07.80.18.29.01/06.38.66.78.30

Ressources utiles

- <http://ciap-pdl.fr/#primary>

Sites internet

- <https://ciap-pdl.fr/en-maine-et-loire/>



Crédits photo :
Ecopaysans

Zoom sur le dispositif EcoPaysans



Objectifs

Le dispositif Eco Paysans 13 et 84 couvre l'ensemble du département de Vaucluse et Bouche du Rhône et se focalise principalement sur les domaines de l'installation. Le dispositif a été essaimé en 2023 sur les autres départements de la région PACA.

L'objectif est de proposer un parcours de formation et d'accompagnement vers l'agriculture associant stages, formations pratiques, formations théoriques et accompagnement individuel.

Le dispositif

Émergence et financement

Le parcours Ecopaysans est né en 2010, d'une collaboration entre les ADEAR et les établissements publics d'enseignement agricole.

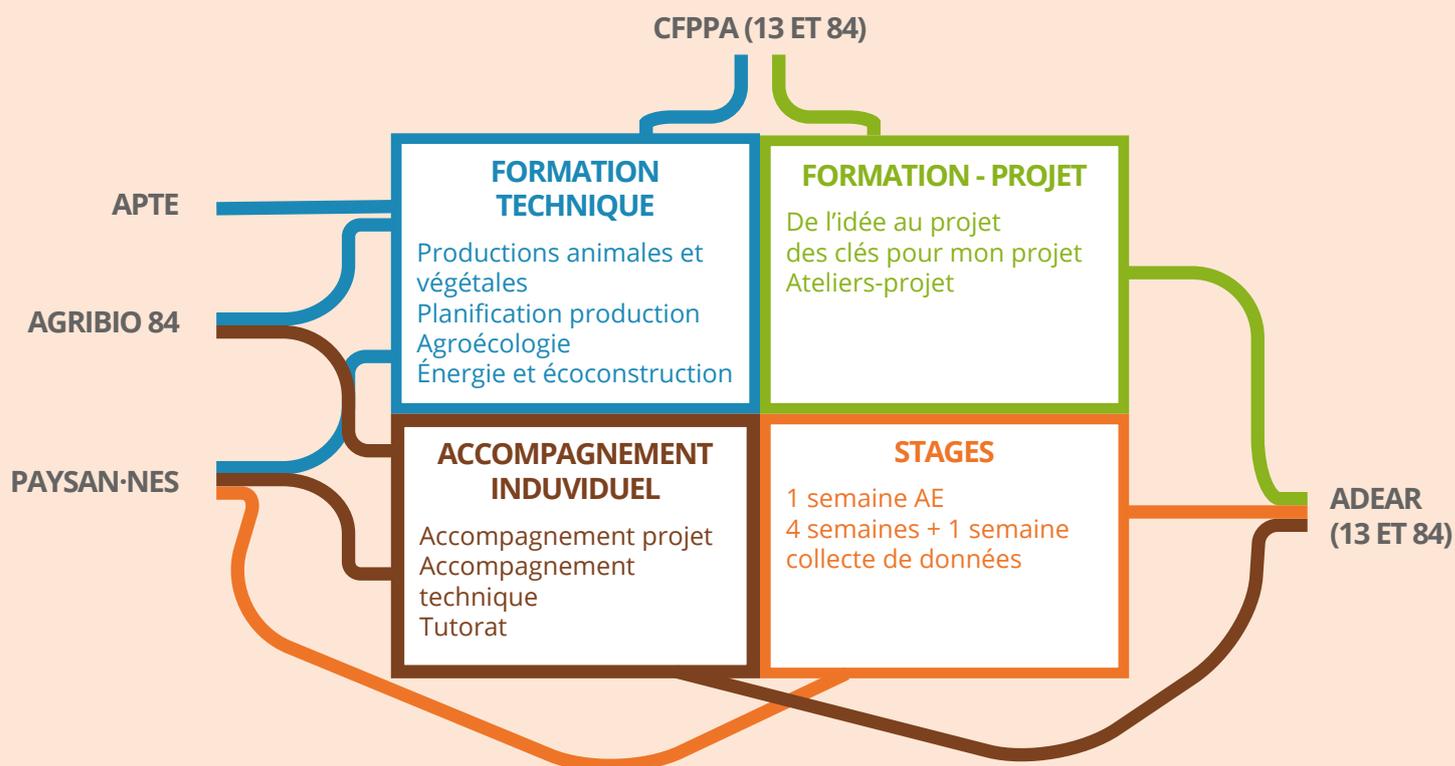
Il est à sa création financé par VIVEA, la région PACA, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône, et plus tard celui Vaucluse. En 2018, suite aux modifications de l'éligibilité des formations VIVEA, le dispositif fait appel aux financements CPF et AIF (Pôle Emploi) sur le volet formation.

Des financements privés ont permis ponctuellement le développement du dispositif. En 2022, une réponse à un appel à projets spécifique du service formation de la région PACA permet l'essaimage et le développement du dispositif.

Actions

Eco Paysans est un dispositif long de formation et d'accompagnement vers l'agriculture. Il est particulièrement adapté pour les personnes non issues du milieu agricole en reconversion professionnelle, ayant déjà avancé dans l'émergence de leur projet.

Il associe des périodes de formation de 3 à 4 mois à temps partiel, avec un travail en collectif sur le projet, des apports théoriques sur l'installation agricole, des visites d'exploitation, plusieurs stages pratiques et un accompagnement individualisé à la construction du projet et technique. Un tutorat paysan est également mis en place.



« Pour que ce genre de dispositif fonctionne, il faut que les futurs partenaires aient vraiment envie de travailler ensemble, que cela leur semble pertinent au vu de leurs objectifs propres. S'ils sont là seulement pour être là, cela ne durera pas. »

Carla SCORSINO, ADEAR84

Crédits photo :
Ecopaysan

La coordination multi-acteurs

La coordination est partagée entre le CFPPA qui centralise les inscriptions et les ADEAR, qui coordonnent la mise en œuvre du dispositif, dans le cadre d'une convention annuelle. Le comité de pilotage ne se réunit plus annuellement aujourd'hui alors que le dispositif est en phase de croisière, mais uniquement en cas de besoin stratégique. En revanche les comités

techniques, qui réunissent tous les partenaires se réunissent tous les trimestres pour la coordination inter-acteurs. Deux réunions pédagogiques par an permettent d'adapter les contenus et modalités de formation et d'échanger sur les personnes accompagnées.

ATOUTS

- Le dispositif en lui-même et le partenariat fonctionnent très bien.
- Une relation de longue date avec les partenaires pour avoir travaillé ensemble facilite une relation de confiance.
- En commun un objectif bien défini et une bonne organisation du cadre de travail.
- La réactivité des administrateurs ou salariés pour prendre des décisions urgentes.

CONTRAINTES

- Manque de modules techniques.
- Pas de certification de la formation pour (en cours).
- L'incertitude sur le financement.
- Nécessité d'augmenter la durée de stage et d'accueillir un nombre accru de stagiaires.

OPPORTUNITÉS

- Dupliquer le dispositif pour prouver son efficacité avec l'objectif de le reproduire dans d'autres endroits.
- Suivi long terme des porteurs de projet accompagnés.

MENACES

- Les réformes successives du paysage et des règles de la formation professionnelle.

Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation sont réalisés grâce aux questionnaires de satisfaction de la formation, des enquêtes sur le terrain, l'alimentation d'une base de données des personnes ayant suivi le parcours. De manière périodique, cette base de don-

nées est actualisée en contactant les personnes pour obtenir des informations sur leur situation actuelle. Cette approche permet de suivre le devenir des Ecopaysans.

Contacts

Carla SCORSINO

carla.scorsino@adear84.fr

Ressources utiles

- <https://sites.google.com/a/ecopaysans.fr/ecopaysans/accueil>,
- <https://www.agriculturepaysanne.org/adear84>

Le dispositif Eco Paysans 13 et 84 est le fruit d'un travail collectif entre associations d'accompagnement agricole et technique et des centres de formations professionnels agricoles.



InPACT36 : Coopérer pour accompagner l'installation



Objectifs

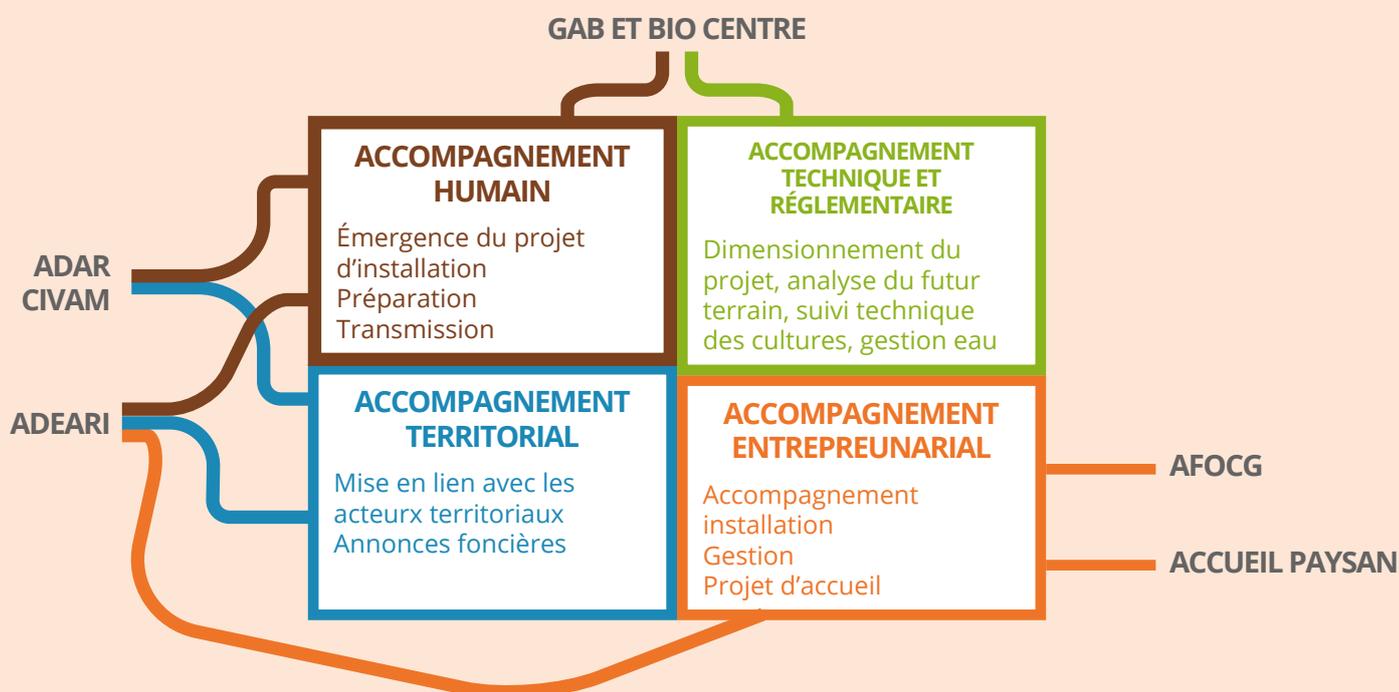
L'ensemble des acteurs impliqués mènent des actions pour soutenir et accompagner les porteurs de projet dans la concrétisation de leurs initiatives, la durabilité des activités agricoles et le renforcement de l'ancrage territorial. Le réseau InPACT Centre se fédère autour de valeurs communes concernant l'agriculture paysanne et l'éducation populaire, pour favoriser l'autonomie et la résilience des fermes. La coopération multi-acteurs vise à faciliter le parcours des porteurs de projet et d'être plus visibles auprès des prescripteurs.

Le dispositif

Émergence et financement

Le réseau InPACT Centre est né en 2005 pour répondre aux besoins de visibilité et de financement des associations d'éducation populaire et d'accompagnement à l'installation en agriculture paysanne. Les associations, ARDEAR, CIVAM et GAB départementaux sont parmi les acteurs qui ont contribué à la création du réseau InPACT Centre. Le réseau organise des rencontres, des formations et des actions de plaidoyer pour promouvoir sa vision de l'agriculture paysanne et obtenir des financements et des moyens pour ses initiatives. Il fonctionne grâce à une coordination régionale avec des salariés, une coordinatrice et une chargée de communication. Le réseau InPACT Centre s'est structuré progressivement depuis sa création, notamment avec des projets soutenus par la région et l'élaboration d'outils comme

une plaquette sur l'installation en lien avec les collectivités. Dans l'Indre, les structures d'Inpact organisent des rendez-vous conjoints avec des porteurs de projet, pour plus de partage d'informations et d'outils, et rencontrent ensemble les prescripteurs de l'emploi tel que *France Travail* pour présenter outils et dispositifs d'accompagnement. Tous interviennent dans la formation "*De l'Idée au projet*" portée par l'ADEARI. Chaque structure bénéficie de financements en propre pour ses actions (notamment via la région et le programme AITA), mais aucun financement n'est spécifiquement fléché sur de la coordination multi-acteurs. Cependant, le groupe se réunit deux fois dans l'année pour échanger sur le dispositif et les porteurs de projet accompagnés et échange régulièrement.



Le dispositif accompagne

ATOUTS

- Une approche collaborative et volontariste, sans pression, mais avec une réelle volonté d'apporter un accompagnement concerté de qualité aux porteurs de projet.
- Bonnes relations humaines entre les animateur·rices.
- Chaque structure est consciente de ses responsabilités, avec un niveau d'implication cohérent au sein du dispositif.

OPPORTUNITÉS

- Proposer des accompagnements collectifs ensemble, pour une meilleure utilisation des ressources et plus de synergie des compétences.
- Possibilité d'avoir une coordination efficace, une clarté des rôles, une meilleure qualité de l'accompagnement et la création de relations de confiance durables avec les porteurs de projet.
- Mettre en commun des éléments de diagnostic, territorial, des références technico économiques, pour guider les PP et renforcer la coordination dans la recherche de débouchés, la structuration de nouvelles filières, la restructuration des fermes pour faciliter les transmissions.

CONTRAINTES

- Manque de financement pour se former, recruter et avoir plus de temps.
- Difficultés à travailler avec les élus locaux et les territoires.

MENACES

- La complexité de coordination et les différences de méthodes de travail.

Les outils de suivi-évaluation

Un suivi est réalisé via un formulaire soumis aux personnes rencontrées et accompagnées. Aussi, le suivi annuel attendu par les financeurs oblige de maintenir un suivi actif malgré les contraintes de temps que cela représente.

Chiffres clés Nombre de porteurs de projets accompagnés

90%

25 personnes par an dont 90 % s'installent.

90%

90 % de personnes non issus du milieu agricole, 35 - 40 ans.

55 %

sont des femmes.

86%

Le suivi réalisé par l'ADAR Civam montre que le taux de pérennisation des activités accompagnées est de 86 % dans les 3 ans (contre 70 % au niveau national).

Contacts

Aliocha Sapelkine

installation-transmission@adeari.fr, 07 84 79 22 92

Olivier BENELLE ADAR-CIVAM

benelle.adar.bs@oranger.fr, 07 65 68 80 86

Charlène d'Accueil Paysan

centre@accueil-paysan.com

Valentine BAUNE du GDAB 36

filiere@gdab36.org, 06 56 89 98 50

Ressources utiles

- <https://www.civam.org/adar-civam/>,
- <https://www.bio-centre.org/index.php/la-bio-en-centre-val-de-loire/gab-3>,
- <https://www.accueil-paysan-centre-valdeloire.com/>,
- <https://www.agriculturepaysanne.org/adeari>, <https://www.facebook.com/profile.php?id=100057090864217>
- Plus d'infos sont Inpact Centre Val de Loire sont accessibles ici : <https://inpact-centre.fr/inpact-centre/inpact-centre-projet>

InPACT Centre est le fruit d'un travail collectif entre structures d'accompagnement au développement d'une agriculture durable et solidaire



RARES, Réseau des Accompagnateur·rices et Agriruraux Engagés sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté



Objectifs

La démarche Rares (Réseau des Accompagnateurs.trices et AgriRuraux Engagé.e.S) est une démarche participative pour mieux accompagner la création et le maintien d'activités agri-rurales en Bourgogne-Franche-Comté. Elle vise à permettre l'émergence de solutions collectives pour accompagner les porteurs de projet.

Le dispositif

Émergence et financement

Constatant les difficultés à accompagner les porteurs de projet agri-ruraux, les partenaires du dispositif RARES ont saisi l'opportunité du financement PEI (partenariat européen pour l'innovation) financé à 100 % par le Feader pour se rassembler et co-construire un programme d'action. Une première phase de travail (2018-2020) a permis de faire le diagnostic de la situation et des besoins en termes d'outils et d'accompagnement des porteur·euses de projet agri-ruraux. Ce processus a débouché sur la formalisation d'un panel d'actions sur 3 volets :

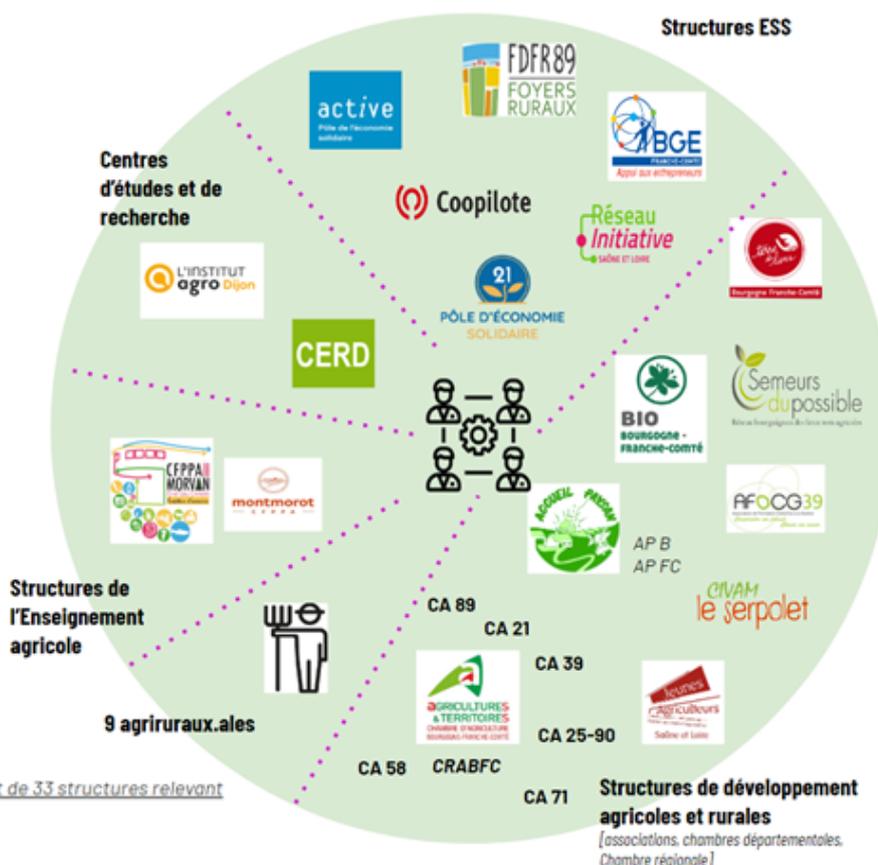
- Accompagner tous les porteurs et porteuses de projet agriruraux de Bourgogne-Franche-Comté grâce aux outils créés et testés par le réseau RARES ;
- Créer les conditions favorables à l'installation de structures agrirurales, en développant sur des territoires

des dynamiques de coopération et des actions à une échelle locale ;

- Assurer un cadre propice à une coopération multiacteur·rices en cultivant l'interconnaissance, la coopération et la montée en compétence des accompagnateur·rices ;
- Faire connaître et reconnaître l'agriruralité et ses enjeux en Bourgogne-Franche-Comté et au-delà ; et notamment en Développant l'Observatoire de l'agriruralité et la production de références sur les agriruraux et l'agriruralité

Acteurs

La force de ce réseau est sa pluralité d'acteurs rassemblant développement agricole, acteurs de l'économie sociale et solidaire, recherche et agri-ruraux.



RARES: un partenariat inédit de 33 structures relevant de différents champs

Le mode de coordination

33 structures sont associées à cette démarche, traduite en projet. La coordination est assurée par Accueil paysan et bio Bourgogne-Franche-Comté. L'ensemble des objectifs sont déclinés en plusieurs niveaux d'actions dont le suivi et la mise en œuvre sont assurés par différentes structures et groupes de travail. Des rencontres et échanges réguliers permettent d'assurer plus d'interconnaissance et de fluidité entre les personnes, et un bon suivi des réalisations : deux séminaires par an, un ou deux comités de pilotage, auxquels s'ajoutent des

comités techniques. La gouvernance se veut horizontale et partagée sur les différentes actions. Le réseau est en cours de structuration en Pôle Territorial de coopération économique (PTCE).

L'ensemble des partenaires du projet ont été formés au processus coopératif. Des temps d'analyse de la pratique professionnelle à destination de tous les accompagnateur·ice·s du réseau permettent la construction d'une culture commune et une prise de recul sur leurs pratiques et postures.

Les outils de suivi-évaluation

L'évaluation continue fait partie intégrante du projet. Un travail fourni d'évaluation a été réalisé en 2023. Pour chaque action du projet, questionnaires et entretiens ont été réalisés afin de recueillir les retours des usager·ères et des accompagnateur·ices. Cela a permis de faire des propositions

d'ajustements et d'amélioration des actions. L'objectif est de poursuivre cette évaluation avec la mise en place systématique de questionnaires et des entretiens réguliers avec des participant·e·s des différentes actions du réseau RARES.

ATOUTS

- La pluralité d'acteurs, qui permet de diffuser largement et de le faire connaître.
- Une coordination efficace.
- un dispositif financé à 100 % par le PEI sur plusieurs années.
- L'approche territoriale et la diversité des activités démontrent une approche globale et intégrée pour soutenir le développement rural et agricole dans la région.

OPPORTUNITÉS

- Le projet RARES peut bénéficier de ressources financières grâce à ses partenaires (33 acteurs).
- Il peut être un exemple de dispositif à essayer sur d'autres territoires.

CONTRAINTES

- Le mode de financement « projet » : besoins d'assurer la continuité financière suite aux financements PEI.
- Les partenaires de RARES sollicitent d'autres financements en répondant à des appels à projet du CasDar notamment. Ils entrent également dans une démarche de labellisation Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE).

MENACES

- Le projet peut être interrompu en cours de réalisation, faute de moyens, ce qui aurait un impact direct sur le processus d'accompagnement des porteur·euses de projet.

Chiffres clés **Nombre de porteurs de projets accompagnés**

100

Une centaine de porteur·euses de projet accueillies par an

47

47 porteur·euses de projet accompagnés de manière individuelle lors de RDV croisés au cours des 5 dernières années

120

120 porteur·euses de projets accompagnés collectivement : formation à l'émergence, échange entre pairs, comptoirs des initiatives citoyennes etc. au cours des 5 dernières années

Contacts

Pauline JULLIEN, BioBourgogne-Franche-Comté

06 33 65 08 14

Camille PRAT, Accueil Paysan Bourgogne

06 19 62 96 95

Johanne ROD, Accueil Paysan Bourgogne,

07 86 14 61 72

Mail du réseau : rares.bfc@gmail.com

Ressources utiles

- https://drive.google.com/file/d/174Kggk1GyRLiRet5Cf2aOQFsiAy_r-JT/view?usp=sharing
- <https://pole-economie-solidaire21.org/accompagnement-les-projets-agri-ruraux-innovants-rares/>

Sites internet

- <http://www.accueil-paysan-bourgogne.com/>
- <https://leserpolet.org/>



Nid'Agri, une coopération autour du test d'activité



Objectifs

L'objectif est de permettre aux porteurs de projets de tester leurs projets de manière sécurisée afin qu'ils décident s'ils souhaitent s'installer ou pas. Nid'Agri est un collectif qui s'est donné pour mission principale d'œuvrer au renouvellement des générations agricoles sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime en proposant du test d'activité pour accompagner les porteurs de projets à une création d'activité progressive et sécurisée.

Le dispositif

Émergence et actions

En 2018, la région Normandie incite les structures de développement départementales à fusionner au sein de la région, et à collaborer avec les autres acteurs de l'installation-transmission, à travers un contrat d'objectif. En parallèle, l'antenne Haute Normande des CIVAM Normands est approchée par la collectivité territoriale de la ville du Havre pour développer un projet d'espace-test agricole. Le projet se monte en collaboration avec Terre de Liens et Bio en Normandie, ainsi qu'avec Rhizome, qui amène la fonction couveuse.

L'espace-test a accueilli ses premiers porteurs de projets en 2018. Les salariés des structures partenaires accompagnent les porteurs de projet en complémentarité et la gestion administrative est faite par Rhizome. Nid agri est financé par les départements de l'Eure et de Seine-Maritime et Le Havre Seine Métropole.

Acteurs et rôles



« L'interconnaissance, aussi bien d'un point de vue politique en administrateurs, que technique entre salarié-es est un point important pour la construction de dispositif d'accompagnement multi-acteurs... Pour cela, plutôt commencer sur de petits projets, type café installation, avant la formation de chiffrage de projet ou la construction de projets plus ambitieux. »

Mélanie - Réseau des CIVAM Normands

La coordination multi-acteurs

Les rencontres sont organisées plus de 4 fois par an pour un suivi approfondi des porteurs de projets et se coordonner sur l'aspect financier. C'est Rhizome qui assume la coordination et prend l'initiative de réunir les partenaires. Une convention-cadre est en place.

Une rencontre a lieu une fois par an avec les financeurs, **départements et métropole**, et si possible un élu de chaque structure de Nid'agri pour échanger sur le dispositif et faire le point sur les évolutions à venir.

ATOUTS

- La collaboration accrue entre les acteurs, qui ne se limite pas au dispositif NID-AGRI, mais englobe également d'autres initiatives, constitue un atout qui leur a permis de développer une approche commune.
- La collaboration et l'exploitation des compétences complémentaires pour soutenir les porteurs de projet dans divers aspects de leur parcours d'installation sont des atouts majeurs.

CONTRAINTES

- Manque de transparence concernant les actions et la répartition des responsabilités

OPPORTUNITÉS

- Opportunité de renforcer leur accompagnement en améliorant son efficacité, sa qualité et sa pertinence tout en favorisant l'innovation et la synergie entre les acteurs.

MENACES

- L'absence de lisibilité comporte le risque de susciter de la frustration chez les porteurs de projet, ce qui pourrait les amener à se sentir désorientés ou insuffisamment informés.
- Le manque de communication ciblée peut représenter une menace en termes de ne pas atteindre le public issu du milieu agricole de manière efficace.

Chiffres clés Nombre de porteurs de projets accompagnés

15

environ 15 personnes en test agricole avec Nid'agri par an

70 à 80 %

s'installent en sortie de test

100 %

sont hors cadre familial

+ 90 %

non-issus du milieu agricole.

Contacts

GRACIEUX Mélanie

melanie.gracieux@civam.org - 02 32 70 43 57

Ressources utiles

- <https://link.infini.fr/nidagri>
- <https://www.civam-normands.org/>

NID'AGRI est le fruit d'un travail collectif entre quatre structures d'accompagnement au développement d'une agriculture durable et solidaire

Une action financée par :





TERREAU II *Transfert d'Expériences Réussies : Essaimage, Agricultures, Utilité*

un projet partenarial pour accompagner le renouvellement des générations en agriculture

Entre 2022 et 2024, et dans la continuité du projet TERREAU (Lauréat MCDR Mobilisation Collective pour le Développement Rural), SOL, Terre de Liens, la FADEAR, le Réseau CIVAM, le RENETA, le Réseau des CREFAD et RELIER ont porté ensemble le projet TERREAU II, co-financé par le fonds CASDAR (Appel à Projet Démultiplications 2022). Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions d'accès au métier d'agriculteur·ice pour les nouveaux·elles entrant·es, en mettant au cœur des actions menées le partage d'expérience, l'essaimage des pratiques et la diffusion des initiatives d'accompagnement à l'installation agricole. Coopérations entre acteurs, accompagnement, formations, habitats, statuts... autant de dimensions explorées et partagées entre acteurs du projet, avec les réseaux et l'ensemble des parties prenantes de l'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture au cours de deux années de projet.

Ce livret présente les résultats d'une étude conduite par Réseau Civam et la FADEAR, dans le cadre de ce projet Terreau II, sur les dispositifs d'accompagnement multi-acteurs à l'installation et à la transmission (DAMAL).



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*